

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée	Numéro de permis 2019650	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de téléphone (506) 253-9075	
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	05 avr. 2023	07 avr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les biberons qui appartiennent aux enfants et non à la garderie doivent avoir les noms de l'enfant à qui le biberon appartient.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, du changement de couche, du transport (aucun), de l'aire de repos (matelas) et des toilettes.</p> <p>Observation sieste du matin pour un enfant en bas âge, de la collation, du biberon et du changement de couche.</p> <p>Les enfants se préparent à aller à l'extérieur à la fin de ma visite.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 avril 2023
Date

original signé par
Nathalie Ward
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023
Date